



PRÉFET
DE LA VIENNE

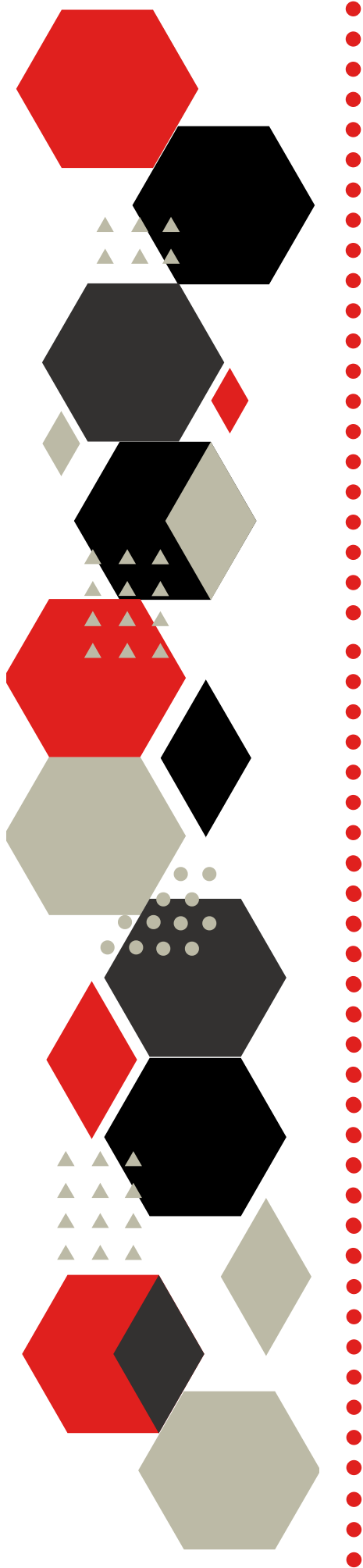
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grenelle
des violences
conjugales

POINT D'ÉTAPE SUR LES

ACTIONS

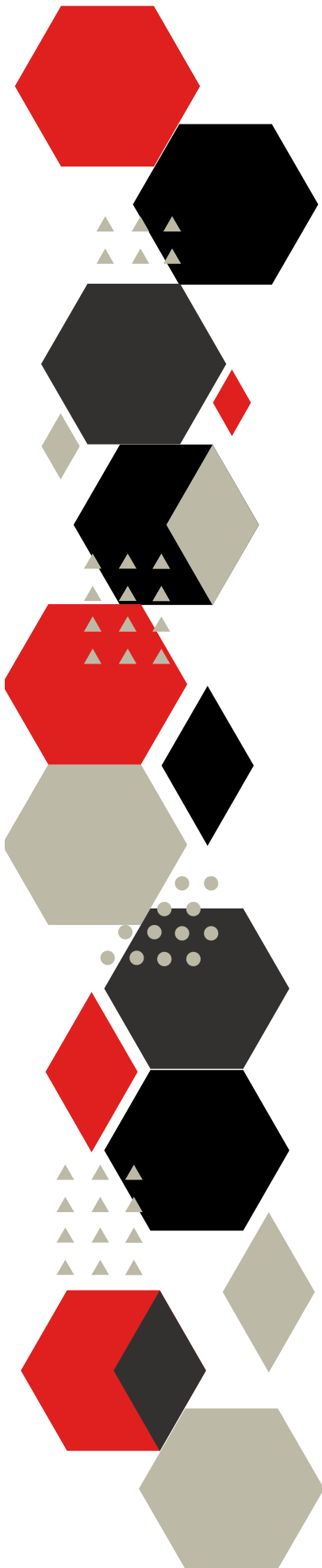




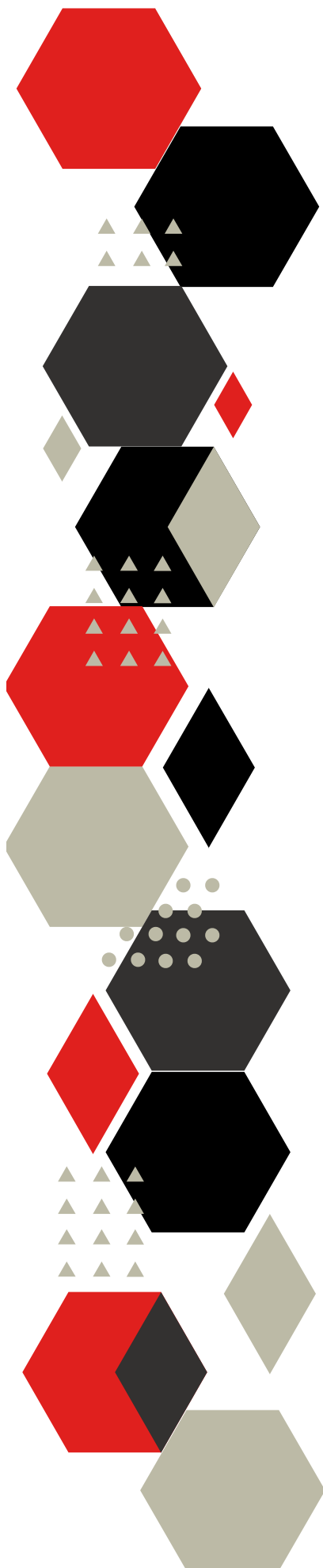
Le 3 septembre 2019, sous l'égide du Premier ministre, le Gouvernement lançait le Grenelle contre les violences conjugales. Onze groupes de travail thématiques, réunissant associations, acteurs de terrain, familles de victimes ainsi que toutes les administrations concernées ont formulé de nombreuses propositions, dont une grande partie a depuis été mise en œuvre au niveau national.

Dans la Vienne, une réunion de travail, organisée le 18 octobre 2019 par la Préfète et le Procureur de la République, en présence de 140 acteurs institutionnels et associatifs du département, a permis de faire émerger des propositions d'actions visant à une plus grande efficacité dans le repérage et l'accompagnement des victimes de violences conjugales, ainsi que dans la prise en charge des auteurs.

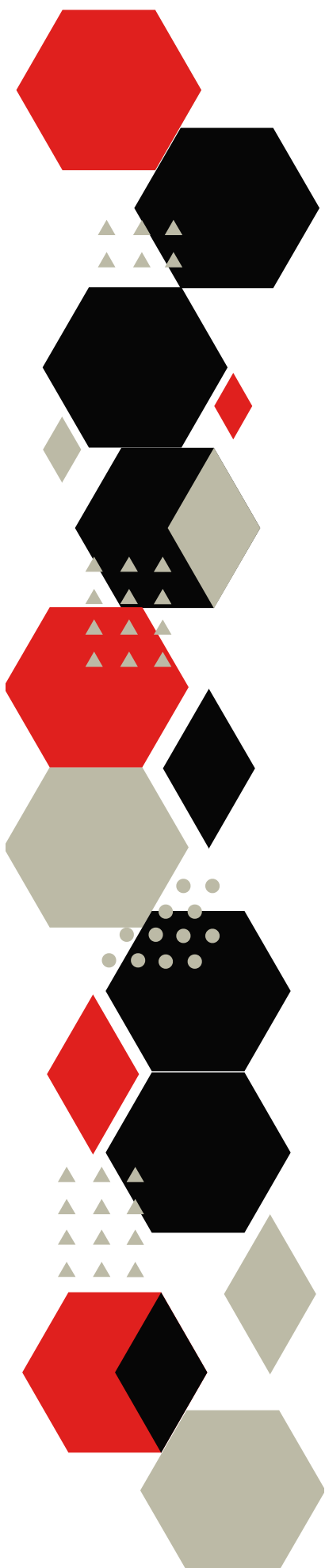
La coopération de l'ensemble des institutions, État, collectivités, associations a ainsi conduit au déploiement et à la mise en place de mesures ou d'outils dont voici un bilan synthétique depuis le Grenelle.



- ● ● Création de places d'hébergement pour les femmes victimes de violences (+20 sur 2019 et 2020)
- ● ● Hausse des moyens alloués aux associations par la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (+12 % en 2020)
- ● ● Lancement de l'élaboration d'un protocole départemental de la prise en charge des victimes de violences conjugales
- ● ● Préfiguration d'un observatoire régional sur les violences conjugales
- ● ● Diffusion de nouveaux dépliants d'information à l'attention des victimes
- ● ● Ouverture de consultations au centre régional de psychotraumatologie Nord Nouvelle-Aquitaine à Poitiers
- ● ● Création d'un annuaire des professionnels de la prise en charge des victimes
- ● ● Élaboration d'un guide à l'attention des professionnels de la prise en charge des victimes
- ● ● Inauguration du premier centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales à Limoges dont l'étendue de l'offre couvrira le département de la Vienne



- • • A Montmorillon, point d'écoute psychologique et permanences d'accès aux droits gérés par l'association conventionnée, CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) pour aller au plus près des femmes en milieu rural.
- Ateliers de sensibilisation sur les violences conjugales à l'attention des professionnels
- Montée en puissance de l'ordonnance de protection et des téléphones "grave danger"
- • Mise en place progressive du bracelet anti-rapprochement
- • Engagement de la révision du protocole sur la prise en charge des auteurs dans la Vienne
- Poursuite du travail de détection des signaux faibles par les services de
- • police en s'appuyant sur les intervenants sociaux
- • Points d'accueil de la gendarmerie devant les centres commerciaux en secteur rural et périurbain durant la période de crise sanitaire
- • Renforcement de la formation des militaires de la gendarmerie sur la gestion des violences intrafamiliales
- • Mise en œuvre d'une procédure spécifique au sein de la gendarmerie pour le traitement optimal des appels d'urgence reçus par le 3919



Beaucoup a été fait même pendant la crise sanitaire grâce à une forte mobilisation des acteurs de la Vienne ; mais la route est encore longue.

Grande cause du quinquennat, la lutte contre les violences conjugales est une priorité du Président de la République et de son Gouvernement. Mais ce doit être aussi celle de chacun : institutions, associations, familles... Parce que les violences conjugales sont un fléau, nous devons redoubler d'effort pour les combattre.